

LES CADEAUX DE DAMART

Le catalogue sait flatter ses clientes.

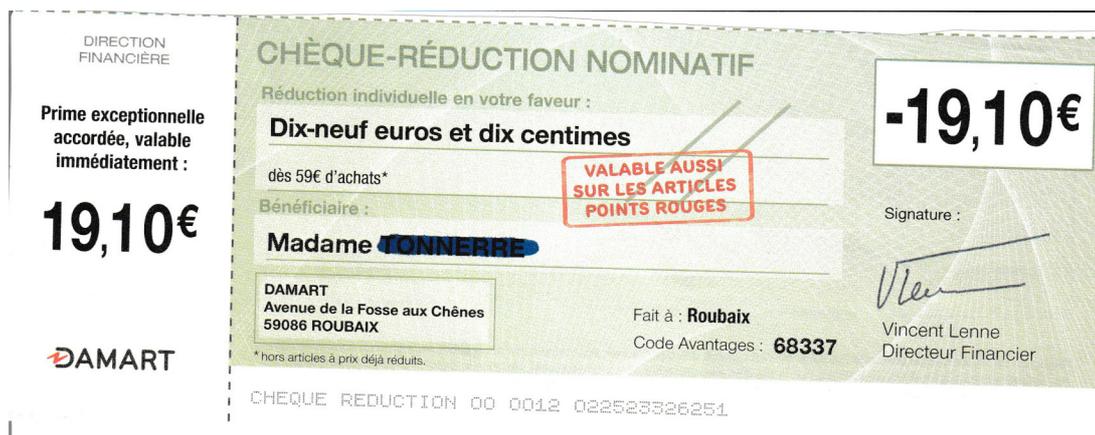
Le courrier signé de **Vincent LENNE**, Directeur financier, évoque la tenue d'une assemblée générale extraordinaire en date du 11 mars 2024. L'une des décisions votées consiste au « débloqué immédiat d'une prime exceptionnelle sous forme de chèque. »

Et il en rajoute : « J'ai le plaisir de vous annoncer que l'ensemble de la Direction **DAMART France** s'est prononcé pour l'octroi de cette prime exceptionnelle en votre faveur ! »

Passé l'effet de surprise, vous réalisez que finalement le chèque nominatif de 19,10 € s'est transformé en un chèque-réduction à valoir sur une commande de 59 €. Mais, l'octroi d'un cadeau (un vanity Indian dream) vient effacer cette déconvenue.

Vous découvrez aussi que vous bénéficiez d'un colis prioritaire. Ne confondez pas : il ne s'agit pas de l'envoi de votre colis en mode prioritaire mais d'un cadeau supplémentaire qui n'est pas décrit : ce sera votre surprise à la réception du colis.

Ah, les belles envolées du marketing direct !



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)